

16 Mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de La Réunion

Une activité portuaire « intense », à l'image de l'île

Ce jeudi 12 mars, le Conseil de Surveillance s'est réuni au siège du Grand Port Maritime, sous la présidence de Olivier HOARAU, Maire de la ville du Port. Le Conseil a accueilli, pour sa première participation, Huguette BELLO, la Présidente de Région, qui a tenu à souligner l'intérêt de la collectivité régionale pour les projets portés par le Grand Port Maritime.

L'actualité du port, avec un taux d'occupation des terre-pleins conteneurs proche de la saturation, a été au centre des débats dès l'ouverture de séance. Le Président du Conseil de Développement, Jean BRAC de LA PERRIERE a relayé au Conseil, les difficultés rencontrées par les acteurs de la logistique pour assurer les livraisons des conteneurs, en cause notamment les retards dans l'enlèvement des conteneurs vides.

Les membres du Conseil de Surveillance ont demandé à la Direction du Grand Port Maritime d'œuvrer pour réguler ces flux car il est important d'avoir des marges de manœuvre suffisantes permettant d'absorber la croissance du trafic.

D'ores et déjà, le Grand port a libéré en urgence de nouvelles surfaces dédiées à l'activité conteneur à l'intérieur de l'enceinte portuaire en déplaçant le terre-plein Roro. Par ailleurs, le parking extérieur de la gare maritime a été temporairement mis à disposition d'un acconier pour réceptionner des conteneurs vides, le temps de la reprise de la saison croisière. Toutefois, les besoins d'espace nécessaires aux futurs développements portuaires ne pourront être satisfaits sur le long terme qu'avec l'affectation de surfaces supplémentaires dans la Zone Arrière Portuaire.

Le Conseil a pu ensuite examiner les points inscrits à l'ordre du jour, dont **l'approbation du compte financier 2021**. Malgré les difficultés, la trajectoire financière du Projet Stratégique 2019-2023, qu'il a fallu actualiser en mars 2021 en raison des impacts de la crise COVID, a été tenue et même améliorée. Le chiffre d'affaires 2021 est en hausse de 6% et s'établit à 52,6 M€ ; le montant des investissements réalisés s'élève à plus de 21 M€, un niveau qui n'avait pas été atteint ces dernières années; en termes de trafic, un nouveau record a été établi avec **plus de 6 millions de tonnes traitées** ; l'année 2021 se conclue donc sur un résultat positif.

Les membres du Conseil de Surveillance avaient également demandé au Directoire de présenter **les principales avancées** du Projet Stratégique 2019-2023 arrivé à mi-parcours.

Sur le volet Attractivité de la Réunion, l'enjeu pour le Grand Port Maritime est de maintenir son statut de port majeur et non « feederisé », comme ce fut le cas avant 2015 ; la situation perturbée subie aujourd'hui du fait de la désorganisation du commerce maritime mondial, montre les conséquences néfastes pour l'économie réunionnaise qu'aurait un retour en arrière.

La sécurisation de la desserte ne sera pérennisée que si le port reste performant. L'acquisition de deux nouveaux portiques, représentant 17 M€ d'investissement, participe de cette ambition. Leur mise en exploitation en juillet permettra au port de disposer d'une capacité de manutention de 600 000 EVP par an, grâce à un parc de 6 portiques capables de traiter des grands navires. De surcroît, pour une même durée d'escale, le nombre de mouvements réalisables sera plus important, laissant plus de marge pour l'emport de vides, ce qui contribuera à fluidifier la chaîne logistique réunionnaise.

Déjà, **une nouvelle Grue Mobile** est venue renforcer l'outillage portuaire (5 M€ d'investissement) ; la formation d'une soixantaine de dockers amenés à piloter cette grue s'est déroulée depuis un mois ; dès à présent, il est possible d'accueillir sur un nouveau quai des porte-conteneurs de type feeder, offrant ainsi des opportunités supplémentaires pour évacuer les vides.

Cette grue est également destinée à la manutention de la biomasse, importée par ALBIOMA pour se substituer au charbon. L'arrivée du premier navire est programmée pour juillet. Dans cette perspective, le Grand Port Maritime a instauré un nouveau droit de port applicable à ce trafic et qui a été présenté au Conseil.

Par ce projet, **le port accompagne la transition écologique de la Réunion** et contribue à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Sur le volet Economie Bleue, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'ouverture de l'opération de réhabilitation du Magasin 90 au port Ouest en Ateliers de l'océan, destinés à accueillir les activités de réparation navale et le futur dock flottant. Le coût de cette opération s'élève à 1,8 M€ ; elle sera co-financée à hauteur de 50% par le Plan de Relance de l'Etat.

Enfin, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'échanger sur la proposition de la « **Raison d'être** » de l'établissement. Il s'agit de répondre à une recommandation législative, inscrite dans la Charte RSE de l'Etat à laquelle adhère le Grand Port Maritime au titre de son statut d'Etablissement public. Cette Raison d'être, élaborée en associant les agents du Grand Port Maritime, a vocation à donner du sens à notre action et elle a été définie comme suit : « **Agir de manière responsable pour sécuriser l'approvisionnement des Réunionnais et contribuer à l'attractivité et au rayonnement de notre île. Ansanm nou fé grandi la Rényon** ». Elle reprend les 2 ambitions du Projet Stratégique et rappelle la mission première du Port qui est d'assurer l'approvisionnement de l'île. La formulation en créole traduit le sentiment d'appartenance et la fierté de servir La Réunion.